

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**Date convocation** : 21 avril 2026

**Secrétaire de séance** : Fabienne AGNOUX.

**PRESENTS** : Mesdames Fabienne AGNOUX, Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Alain RONGIER, Ludovic PONS.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves DE HÉRICOURT, Marie-Claude AVELINO, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Arnaud BIGOURIE.

**PROCURATION(S)** : Yves DE HÉRICOURT donne procuration à Sandrine LETOQUIN.

Marie-Claude AVELINO donne procuration à Jeanne-Marie AMOREIRA

Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Francis GUILLOT

Arnaud BIGOURIE donne procuration à Gérard BRETTE

### Délibération n° 2026-42 Commission des impôts directs

L'article 1650, paragraphe 3, du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des assemblées municipales.

Outre le maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, la commission communale des impôts directs comprend 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, désignés par le directeur des services fiscaux de la Corrèze, sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal en nombre double soit 24 pour les communes de moins de 2000 habitants.

Après instruction, les services fiscaux établiront la liste finale par tirage au sort.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider les propositions figurant dans la liste annexée.

Fait et délibéré le 30 avril 2026

**Membres : 15**  
**Présents : 11**  
**Représenté(s) : 4**  
**Nombre de votants : 15**  
**Exprimés : 15**  
**Pour : 15**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Le Maire, Gérard Brette

La secrétaire de séance, Fabienne Agnoux

- Le Maire,
- Certifie le caractère exécutoire de cet acte ;
  - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.